



Communiqués de presse

Abandon des produits phytosanitaires : des animations pour accompagner les changements de pratiques

Publié le 28 novembre 2018

Au 1er janvier prochain, l'achat, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers, seront interdits. Les jardinerie et autres surfaces de vente aux particuliers ne pourront plus distribuer les pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides...) aux usagers non professionnels.

Téléchargement

 [Télécharger au format pdf](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST
2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

